



**COMPTE RENDU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE -
DU 16 JUIN 2017**

Présents :

Administration:

M. Grangeret (Président du CDAS),
M. Langlois (délégué départemental),
Mme Fossat (DDSCPP),
M. Mounier (Douanes),
Mme Dumas (Assistante de Service Social),
Mme Bonnerot (Conseillère technique régionale).

Syndicats :

Titulaires : Mmes Pelard et Autheville (CGT Finances), M. Laget et M. Vidalenche (Solidaires Finances), M. Kerambrun et M. Poletti (FO Finances).

Suppléant : M Dumas, Mme Combaluzier

Experte : Mme Issartel-Curatolo

Le quorum est atteint.

I – Approbation des PV des 2 décembre 2016 et 8 février 2017:

Approbation à l'unanimité des 2 PV.

II – Compte rendu d'activité du service social de l'Ardèche:

Pas de compte rendu de l'activité de service social 2016, un mouvement des travailleurs sociaux ayant eu lieu suite à la mise place du PPCR. Le mouvement consistait au boycott des statistiques. D'où la mise place de la circulaire du service social du 9/11/2016 à la demande des assistants sociaux, ce qui leur permet de légitimer leurs missions face aux nouvelles problématiques (restructurations ...), les dernières circulaires datant de 1993 et 2005.

Cette circulaire a permis de mettre en place un réseau social avec l'organigramme suivant :

- Secrétariat général
- 1 conseiller technique national encadrant 14 conseillers techniques régionaux
- 143 assistants de service social (ASS), dont 21 en partenariat avec d'autres ministères, ce qui est le cas en Ardèche.

Ainsi que le principe de continuité de service en cas d'absence prolongée de l'ASS.

Cette circulaire précise les 2 missions principales : l'accompagnement individualisé (vie professionnelle et personnelle) et l'intervention dans les collectifs de travail (accompagnement et réorganisation des services et événements graves) .

En conclusion, le service d'action sociale élabore une intervention selon la situation afin d'y apporter une solution.

III CAL 2017 - Point d'étape :

Les 2 dernières sorties (Mucem et Mastrou) ont obtenu un franc succès auprès des ardéchois.

Concernant le « coin repas » de Vallon Pont d'Arc, sa mise en place est en cours. Les problèmes concernant la cuve à mazout sont en cours de résolution (travaux réalisables par le propriétaire).

IV Organisation de l'arbre de Noël 2017 :

Le 06/06/17, le groupe de travail a choisi le spectacle : « Le miracle de l'élixir Crestois » qui inclut également un atelier maquillage et des sculptures sur ballons.

Ce choix a été soumis au vote : approuvé à l'unanimité.

V Présentation de l'évaluation des actions locales destinées aux agents MEF :

Le questionnaire national a été réaménagé par le correspondant social afin de rendre plus lisible les questions sur les attentes des agents en matière d'action sociale qui permettra de mieux cibler les actions à mettre en œuvre. Cette évaluation sera envoyée par mail pour la rentrée de septembre 2017.

VI Titres -Restauration dématérialisés :point d'étape sur l'utilisation de la carte Apétiz :

La mise en place de la carte Apétiz rencontre un certain nombre de problèmes « qui seraient en cours de résolution » d'après l'administration. Cependant un certain nombre d'enseignes commerciales n'accepte toujours pas ce moyen de paiement d'autant plus que l'Ardèche est un département rural où l'offre de restauration est parfois inexistante ou inadaptée.

VII Questions diverses

Une aide au permis de conduire au profit des enfants du personnel a été à nouveau évoquée.

Deux possibilités :

- Chèque avec conventionnement auprès des auto-écoles

-Chèque prépayé remis à l'enfant.

48 enfants seraient potentiellement bénéficiaires de cette mesure.

Les OS ont émis le vœu de la prise en charge de cette mesure au niveau national.

Les élus CGT

Sophanny AUTHEVILLE
Chantal PELARD
Catherine COMBALUZIER